

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**du 13 SEPTEMBRE 2013**

**PRESENTS** : Tous sauf M Christophe CANNELLE et M André  
COSTANTINI ayant donné procuration à M Arnaud GROSPERRIN

Mme Josette COUETTE a été nommé **secrétaire de séance**.

**Ouverture de séance 20 H 35**

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La reconduction du bail de M JEANNIN Julien
- Une ouverture de crédits pour paiement rétroactif de charges patronales au profit de Mme FRACHEBOIS

Le conseil accepte l'ajout de ces points supplémentaires.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUILLET 2013**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 juillet 2013 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°1 : BAIL DE JULIEN JEANNIN**

Le bail est reconduit par tacite reconduction comme cela est stipulé dans le contrat.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction du bail.

**DELIBERATION N°2 : OUVERTURE DE CREDITS**

Mme FRACHEBOIS Marie-Ange a fait valoir ses droits à la retraite et a demandé, comme la loi lui permet, la validation de ses services de non titulaire en titulaire. Dans le cadre du paiement à la CNRACL, des contributions rétroactives dues au titre des services accomplis en qualité de non titulaire rendus auprès de la commune par Mme FRACHEBOIS Marie-Ange, il est nécessaire de prévoir l'ouverture de crédit au chapitre 12 (charges patronales) pour un montant de 7 883,25€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de crédits.

**DELIBERATION N°3 : Election d'un membre de la commission d'appel d'offres du**  
**groupement achat « construction salle polyvalente - école - terrain de sport »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué à la commission d'appel d'offres.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

A été proclamé élu : Monsieur Arnaud GROSPERRIN

En outre, le conseil municipal décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement des marchés issus de la consultation au groupement d'achat « construction salle polyvalente - école - terrain de sport ».

#### **DELIBERATION N°4 : Construction salle polyvalente : emprunts**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le prêt long terme, 20 ans à 3,75% avec amortissement fixe du capital et les prêts relais TVA, subventions à la Banque Populaire. Une économie substantielle de 106 000 € sera réalisée par rapport au prêt de 25 ans.

#### **DELIBERATION N°5 : Demande du Comité Régional de Tourisme Equestre de Franche-Comté : aménagement d'un itinéraire de randonnée équestre**

Le Maire expose que le comité régional de tourisme équestre souhaite procéder à l'aménagement d'un circuit au départ de Vorges-lès-Pin et qui rejoindrait Roset-Fluans, les deux communes disposant d'infrastructures permettant l'accueil de cavaliers et chevaux. Le conseil municipal accepte à la majorité de 4 voix contre 1 l'aménagement de l'itinéraire équestre.

#### **DELIBERATION N°6 : Proposition d'achat lot n° 7 au nouveau quartier**

Le Maire expose la demande de M Djafer et Mlle Py, tous deux infirmiers, locataires sur la commune.

Considérant qu'un effort a déjà eu lieu pour cette parcelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix à 88 500 €.

Une exonération des taxes locales sera consentie lorsque l'activité du cabinet médical sera effective.

#### **DELIBERATION N°7 : Contribution au Fonds de Solidarité pour le logement et au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Monsieur le Maire présente la demande de participation du Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à statuer sur cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 0,61 € par habitant au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement, mais ne participe pas au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

#### **DELIBERATION N°8 : Régimes indemnitaires secrétariat de mairie**

Sur le principe, le conseil municipal reconduit les régimes indemnitaires dont les coefficients seront fixés par le conseil municipal chaque année.

Le conseil adopte à l'unanimité la reconduction des régimes indemnitaires.

#### **INFORMATION**

Le Maire présente le rapport d'activité de la CCVSV sur les ordures ménagères. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport.

Monsieur le Maire indique qu'une demande a été déposée par M et Mme KONAREFF afin d'acquérir une parcelle à côté de leur habitation.

Monsieur Christophe GESLOT informe que dans le cadre du dossier GIRARD, ladite entreprise a accepté l'échéancier proposé par la commune, à savoir, un règlement pendant 6 mois.